

CHALLENGE INTERUNIVERSITAIRE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME- Edition 2026

Règlement

1 Préliminaires

Le Challenge interuniversitaire est un concours d'émulation entre équipes d'étudiants des instituts membres du réseau APERAU France-Europe.

Dans l'esprit cher à l'APERAU, ce concours d'émulation se veut amical et propice aux échanges entre étudiants.

Le challenge s'adresse prioritairement aux étudiants proches du diplôme final (donc en M2), mais les équipes comportant des étudiants de M1 seront admises.

Cette édition du challenge est co-organisée avec le Département Génie Urbain de l'Université Gustave Eiffel qui a été désigné comme hôte organisateur lors de la dernière édition qui a eu lieu en 2025.

2 Conditions de base à l'organisation du challenge

Le challenge sera organisé dès que sept équipes se seront portées candidates.

Compte tenu du nombre croissant d'instituts membres, l'APERAU veille à ce que cet événement très attendu par les étudiants profite au plus grand nombre, en faisant « tourner » régulièrement les équipes, d'année en année.

Aussi, certaines dispositions ont dû être prises pour la bonne organisation, tant pour la sélection des candidatures, que pour la prise en charge organisationnelle de l'institut hôte.

3 Sujet

Le sujet du travail relève d'une problématique d'urbanisme. Il est choisi par l'institut hôte, en bonne collaboration avec les partenaires publics (Région, Ville, métropole...) soutenant cette initiative.

Le sujet ne sera divulgué aux participants que le premier jour de la semaine du Challenge.

4 Organisation

4.1 Dates

Les dates du challenge sont fixées en commun par l'APERAU et l'institut hôte.

Pour l'édition 2026, le challenge se déroulera du dimanche 22 au soir au vendredi 27 mars à 14 h, afin que les étudiants puissent rentrer à destination en fin de journée ou soirée.

4.2 Lieu

Le challenge aura lieu à Marne-la-Vallée.

Durant la semaine, les étudiants seront accueillis en journée dans les locaux du Département Génie Urbain de l'Université Gustave Eiffel.

4.3 Appel à candidature

L'appel à candidature est adressé directement par courriel aux responsables des formations figurant sur la liste des instituts et telle que validée par le président de l'APERAU France-Europe.

L'information est également diffusée par la lettre d'information et sur le site internet et de l'APERAU (<http://www.aperau.org>).

5 Candidatures

5.1 Conditions générales

Chaque institut candidat doit être membre de l'APERAU France-Europe.

Chaque institut ne peut déléguer qu'une seule équipe composée de quatre étudiants inscrits en master.

Les étudiants travailleront en autonomie durant la semaine et sans accompagnement de leurs enseignants. Les professeurs-encadrants pourront néanmoins assister à la séance de soutenance, mais ne disposeront d'aucun pouvoir d'intervention.

5.2 Admission à l'inscription

Tous les instituts membres de l'APERAU France-Europe sont admis à candidater.

Chaque institut veillera à être en règle de cotisation et à s'engager au respect des conditions et engagements exposés ci-après.

5.3 Modalités de dépôt des candidatures

La date limite de réception des candidatures (éliminatoire) est fixée au 17 janvier 2026.

Les équipes se manifestent comme candidates en remplissant le formulaire d'inscription et le formulaire d'engagement (Modèles joints au présent règlement) ces documents complétés sont à renvoyer par courriel :

Aux déléguées de l'institut organisateur :

- helene.beraud@univ-eiffel.fr
- margot.pellegrino@univ-eiffel.fr

Aux déléguées de l'APERAU France-Europe :

- benoit.dugua@univ-reims.fr
- emeline.hatt@univ-amu.fr

5.4 Sélection des participants

Pour rappel, le challenge sera organisé dès que sept équipes se seront portées candidates.

Si plus de dix équipes se portent candidates, une sélection sera opérée pour des raisons organisationnelles, ceci afin que ce chaque institut puisse déléguer une équipe d'étudiants, au moins une fois tous les deux ans.

L'éventuelle sélection est opérée en plusieurs « phases » et ce, jusqu'à la désignation des dix équipes admissibles en donnant priorité selon l'ordre suivant :

1. Les équipes qui n'ont participé à aucune édition ;
2. Les équipes qui ont participé à certaines éditions et qui n'ont pas été primées ;
3. Les équipes primées lors de l'édition précédente, avec la priorité réservée à la 2^e équipe nominée, ensuite à la 1^{re} équipe nominée et enfin à l'équipe lauréate.

6 Conditions financières à la participation

Les équipes sélectionnées s'acquitteront d'un droit d'inscription/participation de 700 euros (175 euros par étudiant).

Ce montant est à payer avant le challenge (au plus tard le 7 mars) par transfert bancaire en précisant « challenge APERAU ».

Les modalités de paiement seront communiquées aux responsables des équipes sélectionnées.

7 Déroulé du challenge

7.1 Phasage

7.1.1 Lundi matin :

- Accueil par l'équipe organisatrice
- Présentation du contexte général et du sujet par des professionnels

7.1.2 Lundi après-midi

- Visites thématiques du site

7.1.3 Mardi à jeudi

- Travail en autonomie et en équipes dans les locaux de l'Université Gustave Eiffel

7.1.4 Vendredi matin :

- Pour chaque équipe, soutenance (temps limité) devant un jury composé d'élus, de professionnels et d'enseignants
- Délibération
- Proclamation

7.2 Définition de la commande

- L'exposé de la commande et un dossier documentaire seront mis à disposition de chaque équipe, le lundi matin
- Des informations complémentaires seront communiquées lors de la visite des sites, par les encadrants chargés de leur parcours (enseignants, professionnels)

- L'équipe hôte pourra apporter des points de précision, lesquels seront communiqués à l'ensemble des équipes participantes

7.3 *Rendu de la proposition*

- Un support graphique (1 ou 2 panneaux A0)
- La restitution orale sera appuyée par un diaporama numérique

7.4 *Jury*

A l'issue de la séance de soutenance, le jury est chargé de retenir les trois meilleurs projets, de déterminer l'équipe lauréate et les deux équipes nominées.

Le jury est composé d'élus, de professionnels de l'urbanisme et d'enseignants.

Un membre observateur délégué par l'APERAU France-Europe assiste au jury et veille au bon déroulement de la séance. Son rôle est limité par le devoir de réserve afin d'éviter tout conflit d'intérêt, notamment si une équipe de son institut est participante au challenge.

Le jury est souverain dans ses décisions.

7.5 *Prix, primes*

L'institut organisateur se charge de trouver des soutiens internes ou externes pour récompenser les lauréats et participants.

7.6 *Droits d'auteur*

Les projets restent la propriété intellectuelle des auteurs. L'institut organisateur se réserve néanmoins le droit de récupérer tous les textes, panneaux, fichiers informatiques, etc., le tout étant également mis à disposition du ou des partenaire(s) public(s) ayant soutenu l'initiative.

Une copie des fichiers informatiques sera remise à l'APERAU à l'issue du challenge.

Une valorisation du Challenge pourra être faite à l'initiative de l'institut organisateur, de l'APERAU et ses partenaires auprès des médias.

7.7 *Modalités pratiques*

Les équipes retenues sont prises en charge par l'institut organisateur selon les modalités suivantes :

- *L'hébergement des 5 nuitées du dimanche 22 au vendredi 27 mars. Si une équipe souhaite devancer ou prolonger son séjour, les frais d'hébergement seront pris directement par cette équipe en contactant directement l'établissement d'hébergement (Les coordonnées seront communiquées après l'inscription) ;*
- *Un repas complet par jour ;*
- *Les locaux de travail mis à disposition au sein d'institut organisateur ;*
- *Les tickets de transports en commun pour les déplacements en ville.*

Les trajets aller-retour des équipes jusqu'au lieu d'organisation sont à charge de chaque institut.

L'institut organisateur accueillera les équipes le dimanche à 18 heures au lieu d'hébergement.

L'agenda de la semaine et les modalités d'organisation (Communication du sujet, contenu, rendu, etc.) seront précisés lors de la séance d'introduction du lundi 23 mars.

Chaque équipe se munira du matériel habituel (ordinateur portable, papier...).

8 Engagement des instituts pour l'édition suivante

L'institut de l'équipe lauréate s'engage à organiser l'édition suivante.

Toutefois et afin limiter les situations de cumul lors de nominations récurrentes de certaines équipes, la charge organisationnelle reviendra à l'une des équipes nominées selon les dispositions suivantes :

- si l'équipe lauréate est désignée une seconde fois en l'espace de trois éditions successives, la charge d'organisation est confiée à la première équipe nominée ;
- si l'équipe lauréate et la première équipe nominée ont été désignées une seconde fois en l'espace de trois éditions successives, la charge d'organisation est confiée à la deuxième équipe nominée.